BP Étanchéité du Bâtiment et des Travaux Publics

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bpetancheite.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BREVET PROFESSIONNEL

ÉTANCHÉITÉ DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

ÉDITION 2026

ÉPREUVE E.3 : MAINTENANCE ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE / COMMUNICATION (U.30)

Coefficient : 2 Durée : 30 minutes

Rapport d'activité du candidat, de 30 à 40 pages annexes comprises, présenté selon les modalités fixées pour l'épreuve. Aucun dossier technique supplémentaire n'est prévu pour l'épreuve ponctuelle.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Rapport d'activité et études de cas (10 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Exposé du candidat (4 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Entretien professionnel (4 points)	Dossier Questionnement
Partie 4 : Prévention, encadrement et responsabilités professionnelles (2 points)	Dossier Questionnement

L'usage de la calculatrice n'est pas requis pour cette épreuve orale.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

ÉPREUVE ORALE PONCTUELLE : RAPPORT D'ACTIVITÉ, EXPOSÉ ET ENTRETIEN : ENTREPRISE D'ACCUEIL DU CANDIDAT ET OUVRAGES ÉTUDIÉS DANS SON PARCOURS PROFESSIONNEL

L'épreuve E.3 évalue les compétences mobilisées par le candidat en maintenance et contrôle d'ouvrages d'étanchéité, ainsi qu'en communication professionnelle. Elle s'appuie sur le rapport d'activité préparé par le candidat et sur les situations professionnelles qui y sont présentées.

Le rapport comporte 30 à 40 pages, annexes comprises. La présentation de l'entreprise ne dépasse pas 3 pages. Le rapport comprend des comptes rendus de situations de travail caractéristiques du parcours, incluant la relation clientèle, et trois situations de travail approfondies présentées sous forme d'études de cas.

L'épreuve dure 30 minutes : 10 minutes d'exposé du candidat, puis 20 minutes d'entretien avec la commission. Le rapport d'activité et l'exposé suivi de l'entretien ont une valeur égale dans l'évaluation.

Partie 1 : Rapport d'activité et études de cas (10 points)

Qualité du rapport, pertinence des situations professionnelles et analyse technique

La commission évalue le rapport d'activité remis par le candidat. Les trois études de cas doivent être issues de situations réellement rencontrées dans son parcours professionnel et présenter clairement le contexte, les objectifs, les moyens, les opérations réalisées, les contrôles et les résultats.

Le rapport détaille au moins trois compétences parmi les thèmes suivants : diagnostic sur existant, réparation d'un désordre, réponse aux exigences d'un contrat d'entretien, suivi d'un protocole de recherche de fuite. L'analyse des risques et la relation avec le client sont prises en compte.

1.1 (2 points) Dans le rapport, la présentation de l'entreprise, du contexte de travail et des ouvrages étudiés est-elle concise, compréhensible et limitée à 3 pages au maximum ? Les situations présentées sont-elles situées dans le parcours du candidat et reliées à des activités caractéristiques du métier ?

1.2 (3 points) Les trois études de cas exposent-elles des situations professionnelles suffisamment approfondies, avec les données utiles au raisonnement, les moyens matériels et humains, les étapes de l'intervention, les contrôles effectués et les résultats obtenus ?

1.3 (3 points) Le rapport développe-t-il de façon argumentée au moins trois des thèmes suivants : diagnostic sur existant, réparation d'un désordre, contrat d'entretien, recherche de fuite ? Les choix techniques et les limites de l'intervention sont-ils justifiés au regard de l'ouvrage et des documents techniques applicables ?

1.4 (2 points) Le rapport rend-il compte de l'analyse des risques, des mesures de prévention retenues, des contrôles de qualité et de la communication avec le client ou les autres intervenants ?

FormaV - document d'entraînement non officiel

Partie 2 : Exposé du candidat (4 points)

Présentation orale structurée en 10 minutes

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son activité et mettre en évidence les choix et compétences professionnels illustrés par son rapport. La commission apprécie la structuration de l'exposé, la maîtrise du temps et la capacité à sélectionner les informations pertinentes.

2.1 (1 point) Le candidat présente-t-il clairement son parcours professionnel, son rôle dans l'entreprise et les types d'ouvrages ou d'interventions concernés ?

2.2 (2 points) Le candidat expose-t-il une ou plusieurs situations de travail de manière structurée, en expliquant le diagnostic ou le besoin, les choix opératoires, les contrôles et les résultats ?

2.3 (1 point) L'exposé respecte-t-il la durée prévue et permet-il à la commission de comprendre les responsabilités effectivement exercées par le candidat ?

Partie 3 : Entretien professionnel (4 points)

Justification des choix, communication et capacité de prise de recul

Pendant l'entretien, la commission questionne le candidat à partir de son rapport et de son exposé. Elle vérifie la compréhension des situations présentées, la capacité à justifier les choix techniques et la qualité de la communication professionnelle.

3.1 (1,5 point) Le candidat sait-il expliquer les éléments ayant conduit à son diagnostic et distinguer les désordres observés, leurs causes possibles et les vérifications complémentaires nécessaires ?

3.2 (1,5 point) Le candidat justifie-t-il la méthode de réparation, d'entretien ou de recherche de fuite décrite dans son rapport, en précisant les limites de son intervention et les contrôles permettant de vérifier le résultat ?

3.3 (1 point) Le candidat répond-il de manière précise et compréhensible, écoute-t-il les questions et adapte-t-il ses explications à son interlocuteur professionnel ou au client ?

Partie 4 : Prévention, encadrement et responsabilités professionnelles (2 points)

Analyse des risques, prévention et participation à l'organisation du travail

La commission évalue la capacité du candidat à analyser les risques des situations présentées et à expliquer les mesures de prévention mises en œuvre. L'évaluation tient compte de sa participation éventuelle à l'encadrement d'une équipe et à la transmission d'informations.

4.1 (1 point) Pour une situation présentée, le candidat identifie-t-il les risques pertinents et justifie-t-il les mesures de prévention, protections collectives et équipements de protection individuelle adaptés à l'intervention ?

FormaV - document d'entraînement non officiel

4.2 (1 point) Le candidat explique-t-il comment il transmet les consignes et informations utiles, participe à l'organisation de l'intervention ou à l'encadrement de l'équipe, et alerte en cas de risque ou d'écart constaté ?

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.